

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le quinze mars à neuf heures cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de quarante deux puis au nombre de quarante trois à partir de neuf heures dix minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, puis Monsieur Claude TILLIET en sa qualité de doyen d'âge, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix mars précédent.

Etaient Présents :

MM TILLIET, LISON, ZEITOUN, LEROY, Mme FAIVRE, MM HANOT, FLANDIN, Mme GAUTIER, MM LOCRAY, GUY, RIGALT, Mmes CROZAT, MATMATI, MM FARRAGUT, BOURCIER, KONIECZNY, Mme MONCLIN, M. OBERTAN, Mme LE GLOANNEC, MM TAVARES, REDON, Mmes ESPINASSE, TOULLEC, M. CHEVREAU, Mme BLIN, M. SAIDANI, Mmes AZZOUZ, COHEN, MM LE DANOIS, TRIGANCE, Mme BASTIDE, MM KASSAMALY, LESKO, Mme MHEBIK, MM BOURDI, CHALLAL (à partir de neuf heures dix minutes), Mmes PONTHER, BEN CHEIKH, HARDY, KHODJA, KAIS, TABOUREAU, DOUMBIA,

Absents non représentés :

- M. CHALLAL (jusqu'à neuf heures dix minutes)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU ayant obtenu quarante trois voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CM081503 – 1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 15 mars 2008, les membres du Conseil Municipal issus de l'élection du 09 mars 2008 se réunissent sur convocation qu'il leur a été adressé par le Maire conformément aux articles L 2121-7, et L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin d'être installés dans leurs fonctions de Conseiller Municipal.

CM081503 – 2 – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN URGENCE – APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-12 ALINEA 3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECIDE de l'urgence en application de l'article L 2121-12 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'ordre du jour suivant :

1. Installation du Conseil Municipal,
2. Approbation de l'urgence,
3. Désignation d'un secrétaire de séance,
4. Élection du Maire,
5. Détermination du nombre des Adjoints,
6. Élection des Adjoints,

Ont voté pour : 43

CM081503 – 3 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU

43 voix « pour »

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM081503 – 4 – ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de séance du Doyen d'Age, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Epina-sur-Seine ont désigné à l'unanimité deux assesseurs, Madame Nadia KAIS et Mademoiselle Anne-Sophie HARDY. Le Doyen d'Age a fait appel aux candidatures. Une seule candidature a été déclarée : Monsieur Hervé CHEVREAU.

Ces formalités accomplies, il a été procédé à l'élection du Maire conformément aux articles L 2122-7 à L2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Suffrages exprimés : 35
- Bulletins nuls : 1

Monsieur Hervé CHEVREAU a été élu Maire à la majorité des suffrages.

CM081503 – 5 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

DECIDE la création de 12 postes d'adjoints,

PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Ont voté pour : 36

N'ont pas participé au vote : 7

CM082102 – 6 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Epina-sur-Seine procèdent à l'élection des Adjointes au Maire conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une seule liste a été déposée :

M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Mme BEN CHEIKH.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Suffrages exprimés : 33
- Bulletins nuls : 3

Ont été élus :

M. KONIECZNY, 1^{er} Adjoint,
Mme ESPINASSE, 2^{ème} Adjoint,
M. FLANDIN, 3^{ème} Adjoint,
Mme LE GLOANNEC, 4^{ème} Adjoint,
M. SAIDANI, 5^{ème} Adjoint,
Mme BASTIDE, 6^{ème} Adjoint,
M. BOURDI, 7^{ème} Adjoint,
Mme BLIN, 8^{ème} Adjoint,
M. LE DANOIS, 9^{ème} Adjoint,
Mme AZZOUZ, 10^{ème} Adjoint,
M. TILLIET, 11^{ème} Adjoint,
Mme BEN CHEIKH, 12^{ème} Adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quinze minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,